



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 86290

## Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'ordre professionnel des masseurs-kinésithérapeutes. Cet ordre semble rencontrer certaines oppositions de la part de masseurs-kinésithérapeutes salariés qui témoignent de leur désaccord avec le montant de la cotisation d'adhésion à l'ordre, identique pour les salariés et pour les libéraux qui disposent pourtant de revenus bien supérieurs. Ils ne comprennent pas l'obligation d'adhésion à cet ordre sachant que les masseurs kinésithérapeutes salariés disposent déjà d'un cadre juridique et disciplinaire. Elle souhaiterait donc connaître ses intentions pour répondre aux interrogations de ces professionnels.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Branget](#)

**Circonscription :** Doubs (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86290

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 2010, page 8695

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)